



LISTE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil de Communauté du
27 mars 2024
Mise en ligne le 29 mars 2024

Séance du 27 mars 2024

Date de convocation : 14 mars 2024

Membres en exercice : 37

29 présents – 36 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Leila AMROUT, 1^{er} Membre délégué, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Elisabeth MICHALSKI, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Jean-Louis MEIZONNET, Mohammed TOUHAMI, Rodolphe RUBIO, Serge GARNIER, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

Absent

- Monsieur Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

L'ordre du jour est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE
1. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023
FINANCES
2. Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget Principal 3. Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget annexe du Port de Plaisance 4. Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 5. Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget Annexe de l'Office de Tourisme de Petite Camargue 6. Adoption du Compte Administratif 2023 - Budget Principal 7. Adoption du Compte Administratif 2023 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 8. Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget annexe du Port de Plaisance 9. Adoption du Compte Administratif 2023 - Budget annexe de l'Office de Tourisme « Cœur de Petite Camargue » 10. Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 - Budget Principal 11. Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 12. Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe du Port de Plaisance 13. Affectation des Résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue 14. Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024 15. Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2024 16. Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) 17. Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement 2022/01– AP/CP – Cuisine centrale 18. Création d'autorisations de programme / crédits de paiement 19. Budget Primitif 2024 – Budget Principal 20. Budget Primitif 2024 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif 21. Budget primitif 2024 - Budget annexe du Port de Plaisance 22. Budget Primitif 2024 – Budget annexe SPA OT Cœur de Petite Camargue
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
23. Souscription à l'augmentation de capital de la SPL 30
QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 13/02/2024 a été adopté à l'UNANIMITE.

Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Adoption à : l'UNANIMITE.

2024/02/02	Convention de partenariat entre l'association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) et la Communauté de communes de Petite Camargue
2024/02/03	Convention d'occupation privative d'un bâtiment communautaire avec la société OCEAN
2024/02/04	Convention d'autorisation temporaire d'occupation du bassin des plaines à Vauvert dans le cadre du championnat départemental de VTT scolaire du Gard
2024/02/05	Convention de prêt de la salle Jacques Serres à Aimargues pour la 35ème journée en hommage à Fanfonne Guillierme

Le tableau des marchés publics passés en procédure adaptée a été adopté à l'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération N° 2024/03/14 <i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023</i>	
Rapporteur :	André BRUNDU
Adopté à :	L'UNANIMITE

FINANCES

Délibération N° 2024/03/15 <i>Adoption du compte de Gestion 2023 – Budget Principal</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/16 <i>Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget annexe du Port de Plaisance</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/17 <i>Adoption d Compte de Gestion 2023 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC°</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/18 <i>Adoption du Compte de Gestion 2023 – Budget annexe de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue</i>	

Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/19 <i>Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget Principal</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Interventions :	<p><i>Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, « La présidence du Conseil, lors des séances consacrées à l'examen du Compte Administratif est confiée à un Président ad'hoc désigné par le Conseil ».</i></p> <p><i>Il est donc procédé à l'élection d'un Président de séance pour cette délibération. La candidature de Monsieur Jean DENAT est proposée et adoptée à l'unanimité. Monsieur André BRUNDU se retire pour laisser la présidence à Monsieur Jean DENAT pour le vote des Comptes Administratifs 2023.</i></p>
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/20 <i>Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Interventions :	<p><i>Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, « La présidence du Conseil, lors des séances consacrées à l'examen du Compte Administratif est confiée à un Président ad'hoc désigné par le Conseil ».</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Jean DENAT fait voter</i></p>
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/21 <i>Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget annexe du Port de Plaisance</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Interventions :	<p><i>Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, « La présidence du Conseil, lors des séances consacrées à l'examen du Compte Administratif est confiée à un Président ad'hoc désigné par le Conseil ».</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur Jean DENAT fait voter</i></p>
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/22 <i>Adoption du Compte Administratif 2023 – Budget annexe de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue</i>	
Rapporteur :	Joël TENA

Interventions :	<p>Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, « La présidence du Conseil, lors des séances consacrées à l'examen du Compte Administratif est confiée à un Président ad'hoc désigné par le Conseil ».</p> <p>Monsieur Jean DENAT fait voter</p>
Adopté à :	<p style="text-align: center;">L'UNANIMITE</p> <p>Après le vote, Monsieur le Président revient en séance et reprend la Présidence de l'Assemblée</p>
<p>Délibération N° 2024/03/23 Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 – Budget Principal</p>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
<p>Délibération N° 2024/03/24 Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 – Budget annexe SPANC</p>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
<p>Délibération N° 2024/03/25 Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 – Budget annexe du Port de Plaisance</p>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
<p>Délibération N° 2024/03/26 Affectation du Résultat du Compte Administratif de l'exercice 2023 – Budget annexe de l'OT Cœur de Petite Camargue</p>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
<p>Délibération N° 2024/03/27 Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024</p>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
<p>Délibération N° 2024/03/28 Fixation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2024</p>	

Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/29 <i>Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	LA MAJORITE <i>par 30 VOIX POUR et 6 OPPOSITIONS (Leila AMROUT, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Jean-Paul GERAUD, Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN)</i>
Délibération N° 2024/03/30 <i>Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements 2022/01 – AP/CP – Cuisine centrale</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Interventions :	Jean DENAT – Patricia BAIGUINI
Adopté à :	L'UNANIMITE
Délibération N° 2024/03/31 <i>Création d'autorisations de programme / crédits de paiement</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Interventions :	<i>Arrivée de Monsieur Christophe TICHET à 19h00, il prend part au vote</i>
Adopté à :	L'UNANIMITE
<i>Départ de Madame Katy GUYOT à 19h05, donne procuration à Madame Christiane ESPUCHE</i> <u>Préambule</u> <i>Présentation et Lecture de la Note de Synthèse Brève et Synthétique, à la demande de Monsieur le Président, par Patricia BAIGUINI, Directrice du Pôle Ressources et Moyens</i>	
Délibération N° 2024/03/32 <i>Budget Primitif 2024 – Budget Principal</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	L'UNANIMITE <i>par 31 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Leila AMROUT, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Jean-Paul GERAUD, Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN)</i>

Délibération N° 2024/03/33 <i>Budget Primitif 2024 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	<p style="text-align: center;">L'UNANIMITE</p> <i>par 31 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Leila AMROUT, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Jean-Paul GERAUD, Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN)</i>
Délibération N° 2024/03/34 <i>Budget Primitif 2024 – Budget annexe du Port de Plaisance</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	<p style="text-align: center;">L'UNANIMITE</p> <i>par 31 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Leila AMROUT, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Jean-Paul GERAUD, Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN)</i>
Délibération N° 2024/03/35 <i>Budget Primitif 2024 – Budget annexe SPA OT Cœur de Petite Camargue</i>	
Rapporteur :	Joël TENA
Adopté à :	<p style="text-align: center;">L'UNANIMITE</p> <i>par 31 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Leila AMROUT, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Jean-Paul GERAUD, Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN)</i>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération N° 2024/03/36 <i>Souscription à l'augmentation de capital de la SPL 30</i>	
Rapporteur :	Bruno PASCAL
Adopté à :	L'UNANIMITE

La séance est levée à 19H53.

Le secrétaire de séance,



Nelly RUIZ

Le Président,



André BRUNDU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr